

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 1^{er} octobre 2018

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Denis Chenevard	Adjoint
	Philippe Othenin-Girard	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros	Président
	Mme Géraldine Mathieu	Vice-Présidente
	M. Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Patricia Crousaz-Pantet, Catalina Kauz, Camille Pinget, Myriam Rivollet, Deborah Wegmuller	
Conseillers municipaux :	MM. Éric Grand, Jean-Daniel Baud, Alain Magistra, Olivier Sommer	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	
Absent-e-s excusé-e-s :	Mme Audrey Pion	
	M. Grégoire Stocky	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2018
 2. Communications du bureau du Conseil municipal
 3. Communications générales du Maire et des Adjointes
 4. Présentation du budget de fonctionnement de l'exercice 2019
 - 7 Rapport des présidents de commissions et de l'Exécutif
 5. Variantes de rémunération du Conseil municipal
 6. Parcelle du presbytère
 8. Fonds intercommunal (FI)
 9. Divers
- Agenda des conseils municipaux 2019

Le Président ouvre la séance à 20h00 en annonçant les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2018 [5235]

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2018 est approuvé avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Première correction demandée par **M. Éric Grand** en page 7, point 4, 9^e paragraphe :
→ « [...] le Conseil fédéral avouait que ~~L'OPV~~ **L'OPB** arrivait à son plafond [...] »
- **M. Jean-Daniel Baud** suggère une deuxième correction en page 5, point 3, 4^e paragraphe :
→ « [...] de l'actuelle ~~steppe~~ **STEP** et une copie de l'autorisation [...]. Il s'agit de la ~~steppe~~ **STEP** de Monniaz. »
- Troisième correction proposée par **Mme Catalina Kauz** en page 5, point 4, « Bâtiments et Routes » :
→ « **M. Denis Chenevard** a envoyé le projet du giratoire de ~~Sionnez~~ **Sionnet** à la DGTE pour validation. »

Sur une question de **M. Jean-Daniel Baud** par rapport aux résultats de l'élection des trois membres du Conseil d'administration des SIG évoquée au point 3, **Mme le Maire** indique que la commune n'a pas encore reçu d'information.

M. Jean-Daniel Baud remarque que les plans du manège présentés au point 5 n'étaient pas joints au procès-verbal. Il est convenu que ceux-ci seront annexés au présent procès-verbal.

M. Jean-Daniel Baud relève qu'il subsiste encore des doutes par rapport au remplacement des conduites (partiel ou complet ?) par le service des eaux sur la route de Monniaz tel qu'évoqué au point 8, « Bâtiments et Routes ». Il a interpellé les SIG et attend leur réponse. **M. Denis Chenevard**, qui aura rendez-vous le lendemain aux SIG, les relancera également à ce propos.

2. Communications du bureau du Conseil municipal [5236]

Le Président adresse, au nom des membres du Conseil municipal et de l'exécutif, ses sincères condoléances à Frédéric, ses enfants et leur famille consécutivement au décès de Lourdes Piagentini. **Mme Myriam Rivollet** fait circuler la carte de condoléances qu'elle a préparée.

Le Président évoque la lettre qu'il a reçue de l'exécutif concernant la rupture du huis clos relatif au point 7 de l'ordre du jour de la dernière séance, qui concernait la gestion des ressources humaines de l'administration communale. Il souligne qu'il avait été clairement demandé le respect du secret de fonction et le devoir de discrétion sur ce sujet. **Le Président** trouve regrettable que ce secret de fonction n'ait pas été respecté par un Conseiller municipal. L'intéressé propose d'en discuter avec l'exécutif et le Président à l'issue de cette séance, proposition qui est acceptée. **Le Président** insiste sur le fait que seul le Maire a autorité sur la gestion des ressources humaines de l'administration communale. Cet incident n'est pas bénin, car il s'agit d'une rupture de confiance et d'une violation du secret de fonction au sens de l'art. 320 du Code pénal. Il prie M. Olivier Sommer de se ressaisir et de faire preuve de l'exemplarité que l'on est en mesure d'attendre de la part d'un Conseiller municipal.

Le Président relève les nombreux échos favorables qui ont fait suite à la séance communale du 27 septembre dernier et remercie tant l'exécutif que les intervenants, dont les présentations ont été très appréciées par l'assistance, même si tous les problèmes ne sont de loin pas résolus. Vu ces retours extrêmement positifs, il ne peut qu'engager l'exécutif à poursuivre dans cette voie et se réjouit d'ores et déjà de la future séance communale, fixée au 28 mars 2019.

3. Communications générales du Maire et des Adjointes

[5237]

Mme le Maire annonce que Jussy compte à ce jour 1 270 habitants sur la commune.

D'après le rappel écrit du service des votations et élections, et selon l'art. 172 al. 3 de la LEDP, « Les conseillers municipaux sont considérés comme démissionnaires lorsqu'ils cessent d'être électeurs dans la commune où ils ont été élus ou lorsqu'ils ont accepté les fonctions de conseiller administratif ou de maire », lit **Mme le Maire**. « Par conséquent, un conseiller municipal est considéré comme démissionnaire le jour même de son déménagement hors de la commune et non, selon certaines rumeurs, dans un délai de trois mois. »

L'exécutif a reçu aujourd'hui le rapport de la Cour des comptes par rapport à la plainte d'un citoyen qui portait sur les « lenteurs administratives de la commune pour procéder aux mesures d'aménagements routiers relatives à la création d'une zone 30 km/h », annonce **Mme le Maire**. « [La Cour des comptes] a procédé à la vérification de la procédure adoptée et a constaté qu'elle ne posait pas de problème de conformité. Elle n'a relevé aucun élément visant à remettre en cause le fonctionnement de la commune de Jussy. » Le Conseil municipal avait été avisé en son temps de ladite plainte.

Mme le Maire indique qu'un citoyen a « interpellé la Cour des comptes concernant la pratique des autorités cantonales en matière de contrôle de l'utilisation des produits pesticides ». En résumé : « la Cour n'a pu que confirmer que, dans la mesure où les communes ne disposent d'aucune compétence propre en matière d'homologation de produits phytosanitaires ou de régulation de leurs conditions d'utilisation, le texte d'une initiative municipale demandant l'interdiction de l'usage du glyphosate sur le territoire communal ne pourrait être validé. »

N'importe quel citoyen peut interpellier la Cour des comptes, dont les rapports détaillés sont disponibles sur son site, rappelle **Mme le Maire**.

Voir sur : <http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications.html>

M. Denis Chenevard passe en revue les différents préavis de l'exécutif et les autorisations de construire accordées par le DALE :

APA 300391/1 : Chemin du Bouchat 15, installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture - autorisation accordée.

DD111614-RG : Centre horticole, installation de deux serres tunnels - autorisation accordée
Mme Clémence Koechlin Moura, construction d'une nouvelle habitation individuelle et annexes - préavis favorable.

M8182-RG : Écurie de la Renfile, démolition du manège – préavis favorable

DP18790-RB : Écurie de la Renfile, construction d'un nouveau manège - préavis favorable avec observations.

M8191-RG : M. Stampfli, Sionnet 50, démolition d'un bûcher - préavis favorable.

M. Philippe Othenin-Girard annonce qu'un dossier dont il avait été beaucoup question il y a quatre ou cinq ans est récemment revenu d'actualité, soit les zones hameau de Sionnet et de Monniaz. La première phase, c'est-à-dire le dépôt du projet, est désormais à bout touchant. Il va donc falloir le reprendre avec les constatations des différents services de

l'État qui ont été très positives. Le Conseil municipal devra de nouveau se prononcer par voie de délibération. La procédure pourra ensuite passer dans la phase de mise à l'enquête, pour être éventuellement validée encore une fois par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal devra également se prononcer bientôt sur la piste cyclable de la route de Jussy, ajoute **M. Philippe Othenin-Girard**. La commission ad hoc y reviendra. Ce dossier serait à bout touchant selon les services de l'État et les travaux pourraient commencer l'année prochaine. Une délibération du Conseil municipal sera nécessaire, car une bande de terrain propriété de la commune devra être cédée à l'État afin de procéder à un échange avec un des propriétaires concernés. La piste cyclable irait du hameau de l'Avenir jusqu'au giratoire de Sionnet, conclut **M. Philippe Othenin-Girard**.

M. Philippe Othenin-Girard rappelle que, dans le cadre du projet de rénovation de l'appartement des Beillans, les problèmes liés à la couverture et à l'étanchéité thermique du bâtiment sportif avaient été évoqués. Une préétude a été lancée afin de connaître la situation et les solutions envisageables. **M. Denis Chenevard** précise que son collègue a confirmé le devis qui a été étudié par la commission.

4. Présentation du budget de fonctionnement de l'exercice 2019

[5238]

Le Président donne la parole à **Mme le Maire** qui présente le projet de budget de fonctionnement 2019. Elle annonce en préambule que le total des charges s'élève à Fr. 4'915'752.-, le total des revenus à Fr. 4'959'165.- avec un excédent de 43'413.-.

Les dernières entrées fiscales ne seront connues qu'en octobre et devront pas conséquent encore être intégrées. Ce sont donc les entrées fiscales au 30 juin qui figurent sur ce projet de budget.

Pour l'instant, il a été tenu compte de toutes les demandes des commissions, indique **Mme le Maire**. Ce projet de budget 2019 devrait être renvoyé pour étude devant la commission Finances et Administration par le Conseil municipal.

Puis **Mme le Maire** passe en revue le projet de budget 2019 et apporte quelques explications sur les postes qui le requièrent.

01 - Conseil municipal et exécutif

Législatif

Honoraires conseillers externes :

Ce poste englobe la prise des procès-verbaux du Conseil municipal et des commissions. Il reviendra aux présidents des diverses commissions de se prononcer sur la nécessité d'externaliser la rédaction de leurs procès-verbaux.

Frais de déplacement et autres frais :

Ce poste englobe la sortie annuelle du Conseil municipal, ainsi que la sortie annuelle des repas des commissions.

Exécutif

Cotisations assurances sociales AVS :

Les cotisations AVS ont dû être adaptées.

02 - Services généraux

Services généraux de l'administration

Autres charges du personnel : deux départs à la retraite sont annoncés pour 2019.

Matériel de bureau : ce poste a dû être augmenté en relation avec le précédent.

Imprimés, communications : ce poste a été un peu revu à la baisse, l'objectif étant de diminuer les frais (rapport d'activités, calendrier, cartes de vœux, etc.).

Frais administratifs, émoluments : ce poste a été nettement revu à la baisse.

Frais de réception : ce poste a été diminué.

Honoraires conseillers externes : la commune n'ayant plus les mêmes besoins, ce poste a été diminué.

Charges d'utilisation pour l'informatique : ce poste a été créé en vue d'englober les dépenses liées au site Internet, aux licences, à l'hébergement, etc.

Immeubles du patrimoine administratif

Honoraires mandats techniques : ce poste inclut l'extension de la salle de fêtes.

Amortissements planifiés, subventions : relatifs au FIDU.

15 - Service du feu

Achat machines véhicules outillage : ce poste inclut le dévidoir camion demandé.

Acquisition vêtements travail : tenues destinées aux nouveaux sapeurs-pompiers.

Entretien bâtiments : comprend les travaux de peinture extérieure sur les faces nord, est et ouest, acquisition d'un banc pour les vestiaires.

21 - Scolarité obligatoire

Acquisition meubles et machines : les tableaux noirs sont usés et les enseignants ont demandé qu'ils soient remplacés par des tableaux blancs. L'acquisition et la mise à disposition des installations sont à la charge de la commune, l'installation et l'entretien financés par le DIP. Une des propositions serait d'utiliser un des deux anciens fonds à disposition (fonds Mégevand et fonds Chenevard) afin d'acheter ce matériel. Un règlement des fonds doit d'ailleurs être mis en place avec MCH2. Dans un second temps, la commune pourrait alimenter annuellement ces fonds qui resteraient en réserve pour l'école.

Entretien bâtiments : ce poste englobe l'entretien courant de l'école (y compris la révision des stores), l'entretien courant de la salle de gym et le tartan de la garderie qui doit être refait.

L'appartement à la route des Beillans 11 : celui-ci a été inclus dans la délibération au patrimoine financier au lieu du patrimoine administratif (soumis à amortissement). Le service de surveillance des communes sera contacté afin de rectifier cette erreur.

Prélèvement fonds : le montant qui figure sur ce poste est en relation avec l'acquisition des tableaux blancs, si le Conseil municipal accepte cette proposition. Comme c'est le DIP qui valide en fonction de son propre budget, le remplacement pourrait être reporté en 2020.

Accueil de jour

Prestations repas restaurant scolaire : ce poste est contrebalancé par les subventions, celles-ci ne prenant en revanche pas en compte le salaire de l'intendante.

Part aux activités parascolaires GIAP : ce poste laisse apparaître une nette augmentation.

École obligatoire, autres

Frais de réception, cadeaux, manifestations : l'augmentation de ce poste est due à la demande d'animations supplémentaires.

32 - Culture, autres

Frais de réception, cadeaux et manifestations : diminution du poste due au fait qu'il n'y aura pas de feu d'artifice en 2019.

Frais manifestations diverses : augmentation du poste due au rallye transfrontalier.

34 - Sports et loisirs

Loisirs - parcs et promenades

Acquisition machines appareils véhicules : la place de jeux à Lullier est en très mauvais état. Le terrain appartient à la commune, l'immeuble à la fondation ; des discussions devront par conséquent être menées avec la fondation. Une rénovation légère pour répondre aux normes serait envisageable. La commission souhaiterait refaire une place de jeux complète, mais il faudrait alors compter avec une dépense de Fr. 35'000.-.

Entretien terrains, zone de loisirs : le remplacement des arbres de la mairie a été inclus dans ce poste.

Loisirs - Jeunesse

Subvention sortie des jeunes : comme il n'y aura pas de sortie à Europa Park en 2019 (une grosse sortie tous les deux ans), ce poste a été revu à la baisse.

Loisirs - Aînés

Frais de réception et cadeaux : la commune fêtera trois nonagénaires en 2019.

61 - Circulation routière

Routes communales

Acquisition vêtements de travail : pour des raisons d'équité, décision a été prise d'équiper aussi le personnel communal qui travaille à l'extérieur.

Honoraires mandats techniques : ce poste concerne le déplacement du portique de Juvigny et la zone 30 km/h. Il reste un solde disponible (Fr. 43'000.-) par rapport à la délibération votée par le Conseil municipal, mais ce montant ne couvrira pas la totalité (Fr. 84'000.-) des travaux. Trois possibilités se présentent : vote d'un complément à la délibération, ajout dans le budget de fonctionnement d'un montant supplémentaire pour la finalisation de la zone 30 km/h, ou vote d'un crédit supplémentaire par le Conseil municipal.

Entretien machines véhicules outillage : un gros entretien devra être réalisé sur la balayeuse en 2019 si celle-ci n'est pas remplacée. Un devis détaillé pour sa remise en état a été demandé.

Routes communales amortissements planifiés : amortissements relatifs aux travaux de la route de Monniaz.

62 - Transports publics

Subventions achat abonnements TPG : la population utilise de plus en plus la subvention communale accordée pour les abonnements TPG.

Cartes journalières CFF : la commune dispose de deux cartes journalières CFF.

73 - Gestion des déchets

Acquisition containers, écopoints : ce poste englobe l'achat d'un container enterré pour le cimetière et d'un lève-container pour la presse à carton.

Prestations de service de tiers + traitement et élimination des déchets : ces postes auraient été mal évalués dans le budget 2018 ; il y a aussi eu la suppression de la levée du papier.

Entretien des ruisseaux : l'entretien du Chamboton a été inclus dans ce budget. Même si l'herbe vient d'être fauchée, les autres nécessitent aussi un entretien (curage des drainages cause amas de limon, de terre, etc.).

77 - Protection de l'environnement, autres

Cimetière

Entretien cimetière et colombarium : la mise en place d'une installation d'arrosage automatique a été intégrée à ce poste.

79 - Aménagement du territoire

Honoraires mandats techniques : ce poste englobe les honoraires pour des divisions de parcelles, la zone hameau et le projet de pavillon de la maison des bois.

91 - Impôts

Impôts communaux généraux

Les impôts sont relativement équivalents. L'on note toutefois une baisse relative à l'IS, à l'IPP et à l'IPM.

93 - Péréquation financière et compensatoire

Péréquation financière intercommunale : la commune devra moins contribuer et recevoir plus en 2019.

Puis **Mme le Maire** passe brièvement en revue les rubriques du patrimoine financier qui ne présentent aucune modification notable.

Total général :

Charges : Fr. 4'915'752.-.

Revenus : Fr. 4'959'165.-.

Excédent : Fr. 43'413.-.

En conclusion, **Mme le Maire** rappelle que quelques incertitudes subsistent, notamment les entrées fiscales. Il ne faudrait pas non plus oublier que la commune devra réviser son PDCOM, travaux qui commenceraient d'ici fin 2019. Ce point devra donc figurer dans le budget 2020.

Sur une question de **M. Jean-Daniel Baud** par rapport au processus de consultation des commissions, **Mme le Maire** indique qu'il faudrait vraiment que les commissions rendent au plus tard leur budget au 15 septembre, l'année prochaine. Il reste à discuter certains postes du budget, soit par e-mail entre les différents présidents de commission et l'exécutif, soit lors du point 7 de l'ordre du jour, précise-t-elle.

M. Jean-Daniel Baud évoque le reprofilage de la route du hameau de Monniaz, qui n'a pas encore été discuté et qui a été supprimé du budget d'exploitation. Il viendrait donc en augmentation du budget d'investissement, à moins que des économies puissent être réalisées sur les travaux. S'agissant d'environ Fr. 150'000.-, **M. Jean-Daniel Baud** estime judicieux que le Conseil municipal en soit informé, car si celui-ci refuse d'augmenter le budget d'investissement, le reprofilage de la route ne sera pas réalisé. La question de la zone 30 km/h sera également à traiter.

Mme Deborah Wegmuller indique qu'elle évoquera la question de la place de jeux de Lullier lors du rapport de la commission Agriculture et Urbanisme.

M. Éric Grand propose de traiter le point 7 juste après le point 4 de l'ordre du jour, proposition qui est acceptée.

M. Éric Grand suggère de prévoir un montant pour l'externalisation des procès-verbaux de commissions. Il faudrait pour cela que la Mairie estime le nombre de séances par année et par commission. **Mme Géraldine Mathieu**, **Mme Deborah Wegmuller** et **M. Jean-Daniel Baud** relèvent les difficultés qu'il y a à mener une séance en prenant en même temps des notes pour le procès-verbal. **Mme le Maire** propose que les commissions qui souhaitent externaliser la prise de leurs procès-verbaux le prévoient dans leurs budgets respectifs. Un bref sondage révèle que quatre ou cinq présidents y sont favorables.

M. Éric Grand ne trouve pas très équitable de raboter le budget pour les jeunes, alors que celui pour les aînés reste inchangé. **Mme le Maire** relève qu'il y a plus d'aînés que de jeunes. De plus, la sortie avec les jeunes à Europa Park a lieu une année sur deux. Une sortie pour les jeunes, il faut l'organiser, les y accompagner, cela requiert beaucoup de temps et d'énergie, souligne **M. Olivier Sommer**. Mais il se dit ouvert à toute proposition concrète. **M. Jean-Daniel Baud** trouve plus judicieux de comparer le ratio par personne. Puis **Mme le Maire** évoque quelques idées pour les générations entre les deux (subventions vélos électriques, mise à disposition d'un véhicule Mobility, etc.).

Il est parfois compliqué d'aller chercher ailleurs des cartes journalières CFF. Ne serait-il pas possible de mutualiser celles-ci sur le bassin de la Seymaz ? demande **M. Éric Grand**. **Mme le Maire** indique que les communes fonctionnent toutes de la même manière, à savoir qu'elles les gardent en priorité pour leurs habitants.

En vue d'affiner les quelques points qui ont été soulevés, **le Président** propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

7. Rapport des présidents de commissions et de l'Exécutif

[5239]

Développement et Sécurité

La commission a passé les budgets en revue lors de sa dernière séance, indique **M. Éric Grand**. Le budget des sapeurs-pompiers, qui demandent un dévidoir, a été étudié. La commission a estimé que le budget des sapeurs-pompiers volontaires devait être équivalent au budget de l'année précédente, soit Fr. 90'000.- auxquels ont été ajoutés les frais d'habits destinés aux nouvelles recrues. **M. Philippe Othenin-Girard** apporte quelques précisions sur les chiffres, puis **M. Éric Grand** indique que la commission trouverait judicieux de disposer d'un plan financier décennal des sapeurs-pompiers. En effet, certains équipements ont une durée de vie définie par la loi, précise **le Président** ; il serait bien que la commune puisse savoir où elle va. **Mme le Maire** relève qu'il y a plusieurs endroits où il faudrait remettre des bouches à incendie s'il manque des tuyaux, alors que rien n'est prévu au budget 2019. **M. Éric Grand** précise que les sapeurs-pompiers voudraient un nouveau chariot dévidoir qui s'accrocherait directement au camion, alors qu'il y en a deux à Jussy. La commission estime donc que cela fonctionne bien comme ça, partant du principe que des dépenses sont d'ores et déjà prévues pour l'équipement des nouvelles recrues, en 2019. Racheter des tuyaux ou un chariot dévidoir, c'est très différent, souligne **M. Éric Grand**. **M. Olivier Sommer** précise que le chariot dévidoir sert dans le cas où une intervention est trop éloignée de la borne hydrante. **Mme Géraldine Mathieu** rappelle que le Conseil municipal était favorable à l'installation de bornes hydrantes, et **Mme le Maire** recommande de garder ce sujet en mémoire. **M. Philippe Othenin-Girard** indique que l'état-major avait identifié des emplacements où ces bornes manquaient. **M. Jean-Daniel Baud** ajoute que lorsque l'installation d'une borne hydrante est requise par le service du feu dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire, celle-ci est en général à la charge du requérant. **M. Éric Grand** suggère d'étudier les secteurs qui ne sont pas bien desservis avec la commission Bâtiments et Routes pour 2020. La commission propose donc de maintenir le budget 2019 au niveau de 2018 pour les sapeurs-pompiers. La trame du livre sur Jussy est terminée et la rédaction est en cours, indique **M. Éric Grand**. L'objectif est de l'éditer fin 2019. Il reste la mise en page, le graphisme et l'infographie, montants qui ont été prévus dans le budget 2019. À ce jour, la commune n'a jamais édité de livre.

M. Éric Grand indique que le dossier des mâchefers a été repris suite à la fronde de ce printemps. Un comité de pilotage composé de toutes les communes concernées ainsi que de divers autres intervenants ont été invités à une séance de présentation devant M. Antonio Hodgers. Il semblerait que le dossier reparte comme avant. Plus d'informations devraient être communiquées lors du prochain comité de pilotage.

Les lampadaires du Petit Lullier et du chemin de La-Molliette ont été modifiés (capteurs de mouvements et têtes en LED) pour un coût de Fr. 17'000.-, annonce **M. Éric Grand**. La fondation entreprendra un test sur la place de Jussy (Prés-Seigneurs), avec une extinction complète la nuit. Il faudra aviser en fonction des réactions de la population. Il y a une proposition des SIG pour refaire tous les lampadaires, mais celle-ci serait coûteuse. Ce point sera discuté en commission.

Une étude sera demandée au bureau Conti afin de mutualiser les futurs besoins de chauffage avec le remplacement de la chaudière à mazout de la mairie comme décidé par le Conseil municipal, indique **M. Éric Grand**. Les modes d'approvisionnement disponibles sur Jussy seront également étudiés.

M. Éric Grand présente le pavillon en bois qui sera réalisé en novembre dans le cadre de la Cité des métiers (ouvrage collectif). La commission propose de le racheter pour le prix du bois et de l'installer à côté de la maison des bois, par exemple, où il y a une place à pique-niques. En effet, il s'agit d'un ouvrage collectif qui serait réalisé et sans doute installé par des apprentis. Il y aura donc tout un projet pédagogique autour de ce pavillon auquel le service

des forêts et Genève pourraient aussi être parties prenantes, conclut **M. Éric Grand**.

M. Philippe Othenin-Girard demande la position du Conseil municipal par rapport aux différents points évoqués, et principalement les réductions relatives au budget transmis par l'état-major (chariot dévidoir) qui ne sont qu'un report pour l'année prochaine. Les documents des sapeurs-pompiers étaient vraiment très clairs, relève **M. Éric Grand**.

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 3 absents, soit à la majorité, le Conseil municipal accepte de suivre la recommandation de la commission.

Agriculture et Urbanisme

Mme Deborah Wegmuller indique que la commission s'est réunie le 11 septembre dernier. Elle résume les points qui ont été abordés.

Collecteurs : trois chantiers sont prévus pour l'année prochaine, d'où une demande d'augmentation de budget de Fr. 20'000.-.

Parcelle 504 Macheret : cette parcelle, que l'exécutif serait intéressé d'acquérir, accueille actuellement des camps d'enfants. La commission a donc discuté d'un échange de parcelles à surfaces égales (bois) en recommandant l'acquisition de toute la parcelle afin d'éviter la division parcellaire.

Lève-container pour la presse à cartons : cet achat permettrait aux entreprises de venir directement avec leurs containers.

Déchets d'entreprises : une lettre sera envoyée aux entreprises concernant leurs déchets ménagers. Le système sera mis en route début 2019, et les forfaits basés sur le nombre d'employés dans chaque entreprise.

Place de jeux de Lullier : cette place n'est plus entièrement utilisable. La rénovation reviendrait à Fr. 11'000.-, la remise aux normes complète à Fr. 31'500.-. La rénovation semble plus coûteuse que la remise aux normes complète, vu l'âge de la place de jeux. La commission se demande s'il ne serait pas possible d'engager des discussions en vue d'une participation éventuelle de la fondation. **M. Jean-Daniel Baud** relève que la fondation est toujours ouverte aux discussions. Il suggère de mettre au budget communal le coût d'une rénovation et de suggérer à la fondation de compléter cette somme en vue d'une remise aux normes complète. **M. Éric Grand** note qu'il s'agirait aussi d'un geste en faveur de la jeunesse.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'intégrer au budget 2019 la rénovation de la place de jeux (Fr. 11'000.-) et de proposer à la fondation de prendre en charge la différence pour une remise aux normes complète.

Signalétique des commerces : certains commerces des Prés-Seigneurs se plaignent de la signalétique. La commission leur a demandé de formuler des propositions. **M. Jean-Daniel Baud** précise que le terrain appartient à la fondation. **Mme le Maire** indique que cela a déjà été communiqué à la fondation. **Mme Deborah Wegmuller** ajoute que la commission avait évoqué l'idée de faire une signalétique pour tous les commerces du village, mais ce projet a été écarté.

Piste cyclable de la route de Jussy : un propriétaire souhaiterait une compensation de terrain qui serait cédé à l'État par la commune dans le cadre d'un échange de parcelles. La commission a préavisé favorablement cet échange.

Pavillon en bois : la commission a préavisé favorablement le projet d'acquérir, au prix du bois, le pavillon qui sera réalisé par des apprentis dans le cadre de la Cité des métiers.

Bâtiments et Routes

La commission s'est réunie le 28 septembre dernier, annonce **M. Jean-Daniel Baud**.

La commission a auditionné la société Digital Routes qui propose un programme d'entretien des routes communales. Ce programme identifie toutes les routes communales afin de donner des quotas d'entretien en vue de déterminer le moment où celle-ci doivent être refaites et les coûts y relatifs. Intéressée, la commission a demandé des offres avec plusieurs variantes.

Concernant le projet de budget 2019, **M. Jean-Daniel Baud** remarque que rien n'a été touché hormis la zone 30 km/h. Cela veut-il dire que le Conseil municipal accepte sur le principe de voter d'une part une augmentation du budget d'investissement pour la zone 30 km/h et d'autre part une augmentation du budget d'investissement pour l'enfouissement des lignes de Monniaz à hauteur d'environ Fr. 150'000.- ? **M. Éric Grand** précise que le coût du profilage de la route de Monniaz dépasse le budget d'investissement qui avait été voté. La commission a donc proposé que le Conseil municipal prenne note du dépassement et vote à la fin des travaux, si nécessaire, un crédit d'investissement supplémentaire. Tout éventuel dépassement devra très vite être annoncé par **M. Denis Chenevard**.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le principe de voter si nécessaire un crédit d'investissement supplémentaire en cas de dépassement éventuel pour les travaux de la route de Monniaz.

Balayeuse : une explication a déjà été donnée au point 4 de l'ordre du jour.

Route de Monniaz : le doute subsiste toujours par rapport à un remplacement partiel ou complet de la colonne d'eau. De plus, un des soumissionnaires demande des compléments d'information et envisagerait peut-être de déposer un recours contre l'adjudication. Un recours devant la chambre administrative pourrait avoir un effet suspensif.

Suppression de la STEP : les travaux avancent bien. **M. Denis Chenevard** annonce qu'un tronçon de collecteur s'est affaissé et devra être remplacé (sur le budget des routes 2018).

Couronne : la demande d'autorisation pour le remplacement des fenêtres, volets et portes est en cours. La CMNS n'a pas encore rendu son préavis. Le bruit d'un ventilateur dérange un locataire ; ce problème sera réglé par la régie.

Validation zone 30 km/h : la DGT a transmis son préavis, mais d'autres discussions sont en cours au sein du groupe Synchro, dont un des membres estime que les mesures physiques qui ont été prises ne sont pas suffisantes. Il faudra peut-être demander l'arbitrage du Conseil d'État.

Salle des fêtes : deux autorisations devront être obtenues (SIG et ESTI) pour l'installation des panneaux photovoltaïques. Ceux-ci seront probablement installés en 2019.

Écoles et Affaires sociales

Mme Myriam Rivollet indique que la commission s'est réunie le 12 septembre dernier.

La commission a traité les sujets suivants : promotions, rentrée scolaire, débriefing de la sortie du Conseil municipal, journée des Samakid's du 24 novembre prochain, validation du projet de budget 2019 (acquisition des tableaux blancs).

Selon un sondage réalisé auprès des parents, ceux-ci seraient très contents que les repas de midi soient avec le label fourchette verte, mais ils ne veulent pas payer de supplément. Ce projet a donc été abandonné.

Le Noël communal sera géré conjointement avec la commission Manifestations et Sports.

Finances et Administration

En l'absence de Mme Audrey Pion, **M. Alain Magistra** indique que la commission ne s'est pas réunie. Il n'a malheureusement pas d'autre information.

Manifestations et Sport

La commission s'est réunie le 17 septembre dernier, annonce **Mme Catalina Kauz** qui évoque les différents points traités.

Sortie des jeunes.

Orateur du 1^{er} août : Zep ayant décliné l'invitation, la commission doit chercher un autre orateur.

Repas des aînés : celui-ci aura lieu le 20 novembre à 18h30.

Projet de budget 2019 : le poste dédié aux sorties jeunes a été revu à la baisse, mais la commission caressait l'idée d'en organiser une pour les 8-12 ans en plus de celle avec les 12-17 ans. Or le budget de Fr. 10'000.- risque de ne pas y suffire.

Vogue : le coût du Securitas a été intégré au projet de budget 2019.

Noël communal : la commission garde toujours l'idée d'organiser un petit marché de Noël, voire un calendrier de l'avent grandeur nature. Une brève discussion s'engage sur le taux de participation qui, s'il n'est pas suffisant, conduira forcément à l'annulation de ces projets. **Mme le Maire** attire l'attention sur le fait qu'il faudrait aussi prévoir toutes les questions organisationnelles. **M. Jean-Daniel Baud** suggère de sonder les intéressés par le biais du prochain tous-ménages infos.

Prochaines manifestations relatives aux aînés (brunch, sortie, etc.) : le calendrier a été établi pour 2019.

Le Président revient sur la proposition de la commission d'augmenter le budget destiné aux sorties jeunes. **Mme Myriam Rivollet** suggère de couper la poire en deux et de mettre Fr. 14'000.- au budget.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de mettre Fr. 14'000.- au budget 2019 pour les sorties jeunes.

5. Variantes de rémunération du Conseil municipal [5240]

En l'absence de Mme Audrey Pion, ce point ne peut être traité ce soir. **Mme le Maire** relève qu'il y a de gros problèmes de fonctionnement au niveau de la commission Finances et Administration. Il est convenu que **le Président** s'entretiendra avec Mme Audrey Pion.

6. Parcelle du presbytère [5241]

Mme le Maire indique que la proposition de la commune a été déclinée par l'Église protestante. À l'issue d'une brève discussion sur le parc et le presbytère, bâtiment qui a tout de même été offert par la commune, **le Président** propose de passer au vote.

À l'unanimité, le Conseil municipal charge l'exécutif de transmettre une ultime offre d'achat de la totalité de la parcelle à Fr. 4'000'000.-.

8. Fonds Intercommunal (FI) [5242]

En l'absence de décisions prises par l'ACG relatives au Fonds Intercommunal (FI), ce point ne fait pas l'objet de remarque particulière.

9. Divers [5243]

Nomination présidente et vice-présidente des locaux de vote pour 2019 :

À l'unanimité, **Mme Myriam Rivollet** est élue présidente, **M. Jean-Daniel Baud** suppléant, **Mme Patricia Crousaz-Pantet** vice-présidente et **Mme Deborah Wegmuller** suppléante.

Agenda des conseils municipaux 2019 :

Le Président propose les dates suivantes pour les séances 2019 du Conseil municipal : 4 février, 4 mars, 1^{er} avril, 13 mai, 3 juin (avancée à 19 heures), 2 septembre, 14 octobre, 11 novembre et 2 décembre.

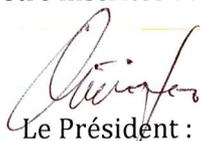
25^e anniversaire de la fondation pour le logement :

M. Jean-Daniel Baud indique que 60 à 70 personnes sont venues à la très sympathique fête pour le 25^e anniversaire de la fondation pour le logement.

Route de Monniaz :

M. Éric Grand estime que, suite à la séance communale du 27 septembre dernier, il lui

semblerait judicieux d'étudier la mise en place d'une piste cyclable sur la route de Monniaz en utilisant les fossés. **M. Jean-Daniel Baud** indique que la commission en a discuté avec l'ingénieur. La mise en œuvre semble difficile, car cet aménagement nécessiterait de déposer d'abord tout ce qui se trouve dans les fossés (poteaux, passages prévus pour la petite faune, etc.). Une nouvelle discussion pourrait être menée avec les SIG. Il faut néanmoins tenir compte du fait qu'il s'agit d'une route cantonale ; ces travaux seraient donc à la charge de l'État. Peut-être faudrait-il interpellier les services de M. Serge Dal Busco, indique **M. Éric Grand**, puisque selon une récente ordonnance fédérale, les pistes cyclables doivent être inscrites dans les projets liés aux routes.



Le Président :
Olivier Gros



La Vice-présidente :
Géraldine Mathieu



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 22h35